

Services de Proximité et Vie Locale

Baccalauréat Professionnel



Le baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale donne accès à une diversité de métiers.

Le titulaire de ce baccalauréat est un intervenant de proximité pouvant s'adresser à différents publics dont les besoins ne requièrent pas toujours les compétences d'un travailleur social.

RECRUTEMENT - PROFIL

Le recrutement en première année du Baccalauréat Professionnel SPVL s'effectue à partir :

- d'une classe de 3ème,
- d'un B.E.P. A option services, spécialité Services aux Personnes,
- d'un CAP Services en milieu rural.

Qualités requises :

- Goût du contact et intérêt pour autrui
- Maîtrise de soi et aptitude au travail en équipe
- Bonne présentation et bon équilibre psychologique
- Sens des responsabilités et esprit d'initiatives

Par ses activités, il contribue au maintien du lien social en offrant des services reconnaissant l'importance d'une relation personnalisée avec ses interlocuteurs.

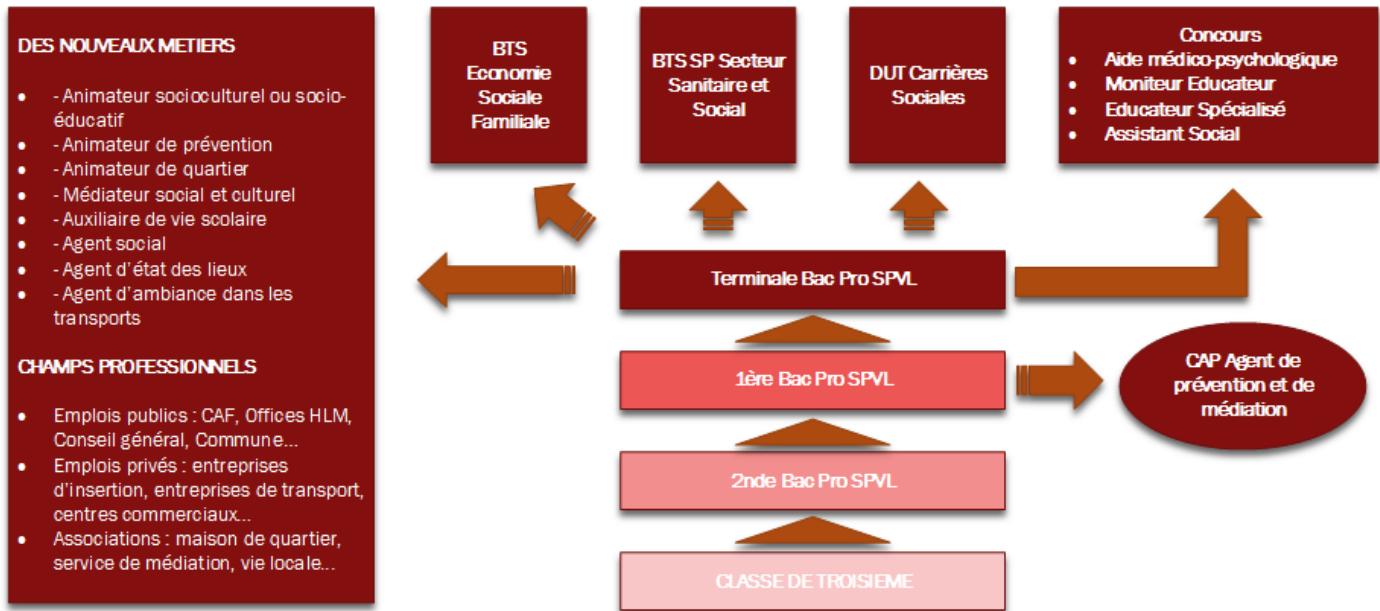
Sa fonction prend appui sur des activités spécifiques :

A 1 : Activités de soutien et d'aide à l'intégration :

- Accompagnement de public aux demandes spécifiques, démarches et accès aux services administratifs, médico-sociaux et techniques ;
- Animation de dispositifs d'information ou de points d'écoute personnalisée ;
- Organisation et animation d'actions auprès de certains publics.

A 2 : Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté :

- Organisation et animation d'associations, de lieux ressources, d'espaces de vie collective ;
- Organisation et animation de valorisation du patrimoine local ;
- Organisation et animation d'activités éducatives, récréatives.



OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont divers :

- accueil, écoute des besoins, dialogue
- observation et diagnostic des situations
- information, orientation vers d'autres professionnels ou vers des structures adaptées aux besoins
- accompagnement des personnes pour faciliter l'accès aux services compétents
- médiation sociale par la négociation des conflits et des dégradations

et s'adressent à différents publics :

- enfants, adolescents, adultes, locataires, usagers de service public...
- dans différents milieux professionnels : communes, quartiers, immeubles, transports, lieux collectifs, structures administratives ou médico-sociales...

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

- 2x3 semaines en classe de seconde,
- 2x3 semaines en classe de première,
- 2x5 semaines en classe de terminale.

Elles constituent le lieu d'application des activités des options A1 et A2

Elles permettent :

- d'apprendre à travailler en situation professionnelle réelle
- de comprendre les contextes locaux et les modes de fonctionnement des structures
- de s'insérer dans une équipe, d'appliquer des méthodes et de mettre en œuvre des outils d'intervention adaptés aux situations professionnelles

HORAIRES HEBDOMADAIRES

Enseignements	Horaires
---------------	----------

	2nde	Total
Enseignements Généraux		
Mathématiques	3h00	
Expression Française et Histoire Géographie	5h00	
Education Civique, Juridique et Sociale	0h30	
Langue Vivante 1 et 2	4h00	
Education Artistique	1h00	
Education Physique et Sportive	2h00	
Prévention, Santé, Environnement (PSE)	1h00	16h30
Enseignements Professionnels		
Cadre juridique appliqué aux applications professionnelles	1h00	
Environnement social de l'intervention professionnelle	3h	
Milieux professionnels et modes d'intervention	2h30	
Techniques de communication et de médiation sociale	3h00	
A1 - Pratiques professionnelles : soutien et aide à l'intégration	2h30	
A2 - Pratiques professionnelles : aide à la socialisation et à la citoyenneté	2h30	14h30
Accompagnement Personnalisé	2h30	2h30

INSCRIPTIONS

1 - Retirer un **dossier** de candidature auprès du secrétariat du :

LYCEE BAHUET - 41 bis avenue Edmond Michelet - 19316 - BRIVE Cedex

Téléphone : 05.55.92.83.00

Site : www.bahuet.fr

e-mail : direction@bahuet.org

NB : Cette adresse e-mail est protégée contre les robots spammeurs. Vous devez activer le JavaScript pour la visualiser.

2 - L'admission se fait sur examen du dossier du candidat et sur entretien avec la famille.

[[Bourses d'enseignement supérieur et départementales](#)][[Sécurité sociale étudiante](#)] [[Résidence « Etudiants » sur place](#)]